

Identification de la masse d'eau

Mise à jour:
Août 2019

Code ME	Nom (localisation)				Longueur en km (si masse d'eau cours d'eau)
FRAR14	CLARENCE AMONT				24,6
SAGE	Lys	Structure porteuse	SYMSAGEL	Département(s)	62
Autorités GEMAPI				Cycle DCE	2

Etape préalable : Caractérisation détaillée

Altération de la morphologie de la masse d'eau :

Critère(s) retenu(s)	Description (avec quantification)	Source
Recalibrage et rectification	Sur cette masse d'eau, la Clarence se divise en 3 secteurs. Le 1er tiers, caractérisé par un relief marqué jusqu'à Camblain Chatelain est souvent canalisé, encaissé voire busé. Le 2nd tiers de Calonne Ricouart à Lapugnoy est très urbanisé avec des passages sous les habitations et rues. Le dernier tiers, caractérisé par une très faible pente à partir de Chocques est endigué et parfois perché (Gonnehem). Des protections de berge en secteur urbain sont relevées.	GT Hydromorpho

Commentaires : La masse d'eau correspond à la Clarence de sa source à Sains les Pernes jusqu'à son passage en siphon sous le canal d'Aire, soit un linéaire de 24,6 km. Suite au passage en siphon, la Clarence se poursuit sur environ 10 km et se jette dans la Lys. Plus de 40 % de la masse d'eau traverse des secteurs urbanisés.

A l'issue de la caractérisation détaillée de l'hydromorphologie, la masse d'eau peut-elle atteindre le bon état (vérification du travail de pré-désignation)?
(oui/non)
Non

Si non

Si oui



Proposition de classement en masse d'eau naturelle

Poursuite du processus de désignation MEFM

Caractérisation économique des activités :

Usages	Source actuelle des données (producteur)	Identification des données avec quantification <i>Mettre l'échelle de la donnée entre parenthèses</i>	Altérations liées à l'usage
Activités principales	ONRN	23 046 habitants, 1 989 entreprises, 2 052 527 m ² surface bâtiment	Recalibrage, rectification et endiguement
Protection contre les inondations			
Pêche en eau douce			

Caractérisation de l'environnement au sens large :

Masse d'eau	Autres
La masse d'eau est classée en 1ère catégorie piscicole.	La masse d'eau contient les ZNIEFF de type I : Bois de Busnettes et Bassins de Lillers

Etape 1 : Identification des mesures de restauration nécessaires à l'atteinte du bon état

Mesures	Descriptif	Coût des mesures	Source des coûts
Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et des ses annexes	Démanteler partiellement les digues à l'aval de Chocques et sur Gonnehem + sur Marles les Mines (sur environ 5 km)	670 000 €	Actualisation coût unitaire étude Antea 2014

Etape 2 : Identification des impacts des mesures de restauration nécessaires à l'atteinte du bon état

Impacts sur les activités :

Usages (principaux en gras)	Pertes	
	Descriptif	Quantification
Protection contre les inondations	Remise en question de la sécurité des biens et des personnes en secteur urbain	Pertes économiques
Pêche en eau douce		

Impacts sur l'environnement au sens large :

Dégradation de l'environnement au sens large			Amélioration de l'environnement au sens large		
Descriptif	Coût environnemental : valeur de référence	Calcul pour la masse d'eau concernée	Descriptif	Bénéfice environnemental : valeur de référence	Calcul pour la masse d'eau concernée
Sans objet car impact	Sans objet car impact	Sans objet car impact	Sans objet car impact	Sans objet car impact économique	Sans objet car impact économique

Commentaires à l'issue de l'étape 2 : Les mesures de restauration auraient un impact négatif sur la protection contre les inondations dans les secteurs urbanisés, soit sur une grande partie du linéaire de la masse d'eau.

	Sur les activités (oui/non)	Sur l'environnement (oui/non)
Impact négatif significatif	Oui	

Si oui pour les activités et/ou l'environnement

Si non pour les activités et l'environnement



Proposition de classement en masse d'eau naturelle

Poursuite du processus de désignation MEFM

Etape 3 : Existe-t-il des solutions alternatives assurant les mêmes fonctions ?

Usages (principaux en gras)	Action(s) alternative(s)	Faisabilité technique	Impact environnemental			Coût de mise en œuvre de la solution alternative
			Descriptif	Coûts et/ou bénéfices environnementaux	Calcul pour la masse d'eau concernée	
Protection contre les inondations des activités agricoles	Aucune alternative	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Commentaires à l'issue de l'étape 3 : Aucune solution alternative n'est envisageable.

Synthèse générale à l'issue du processus :
Proposition de classement en MEFM.